

*Arrêté Ministériel n° 2015-713 du 3 décembre 2015 autorisant des virements de crédits.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 72 ;

Vu la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux Lois de Budget ;

Vu la loi n° 1.412 du 19 décembre 2014 portant fixation du Budget Général de l'exercice 2015 (Primitif) ;

Vu la loi n° 1.418 du 13 octobre 2015 portant fixation du Budget Général de l'exercice 2015 (Rectificatif) ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 décembre 2015 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont annulés sur le Budget de l'exercice 2015 les crédits suivants :

ARTICLES	LIBELLE	MONTANTS
----------	---------	----------

Section 3 : Moyens des services

A - Ministère d'Etat

CH 05 -	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	
305211	Traitements non titulaires	-50 000
Total		<u>-50 000</u>

B - Département des Relations Extérieures et de la Coopération

CH 16 -	POSTES DIPLOMATIQUES	
316111	Traitements titulaires	-50 000
Total		<u>-50 000</u>

C - Département de l'Intérieur			B - Département des Relations Extérieures et de la Coopération		
CH 22 -	SURETE PUBLIQUE - DIRECTION		CH 17 -	DIRECTION DES RELATIONS	
322111	Traitements titulaires	-13 000		DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES	
CH 28 -	EDUCATION NATIONALE - LYCEE		317211	Traitements non titulaires	50 000
328111	Traitements titulaires	-110 000	Total		50 000
CH 34 -	EDUCATION NATIONALE - LYCEE		C - Département de l'Intérieur		
	TECHNIQUE		CH 26 -	CULTES	
334111	Traitements titulaires	-32 000	326211	Traitements non titulaires	13 000
CH 48 -	FORCE PUBLIQUE - POMPIERS		CH 27 -	EDUCATION NATIONALE - DIRECTION	
348111	Traitements titulaires	-161 000	327111	Traitements titulaires Direction	10 000
Total		-316 000	327212	Pers non tit affec et priv div	80 000
D - Département des Finances et de l'Economie			CH 30 -	EDUCATION NATIONALE -	
CH 51 -	BUDGET ET TRESOR - DIRECTION			ECOLE SAINT CHARLES	
351111	Traitements titulaires	-25 000	330211	Traitements non titulaires	70 000
CH 54 -	ADMINISTRATION DES DOMAINES		CH 32 -	EDUCATION NATIONALE -	
354111	Traitements titulaires	-60 000		ECOLE DE LA CONDAMINE	
CH 61 -	OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-		332111	Traitements titulaires	98 000
	POSTE		332122	Heures supplémentaires tit	1 000
361111	Traitements non titulaires	-10 000	332211	Traitements non titulaires	3 000
Total		-95 000	332222	Heures supplémentaires non tit	1 000
E - Département des Affaires Sociales et de la Santé			CH 37 -	EDUCATION NATIONALE -	
CH 68 -	DIRECTION DU TRAVAIL			PRE SCOLAIRE DES CARMES	
368111	Traitements titulaires	-65 000	337211	Traitements non titulaires	2 000
Total		-65 000	CH 43 -	EDUCATION NATIONALE -	
F - Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme				CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	
CH 86 -	SERVICE DES PARKINGS PUBLICS		343111	Traitements titulaires	35 000
386211	Traitements non titulaires	-30 000	CH 49 -	AUDITORIUM RAINIER III	
Total		-30 000	349111	Traitements titulaires	1 000
G - Services Judiciaires			349211	Traitements non titulaires	2 000
CH 96 -	COURS ET TRIBUNAUX		Total		316 000
396111	Traitements titulaires	-28 000	D - Département des Finances et de l'Economie		
Total		-28 000	CH 52 -	BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE	
TOTAL GENERAL			352111	Traitements titulaires	2 000
		-634 000	352211	Traitements non titulaires	20 000
ART. 2.			352323	Frais d'administration	3 000
Sont ouverts, sur le Budget de l'exercice 2015, les crédits suivants :			CH 57 -	TOURISME ET CONGRES	
ARTICLES	LIBELLE	MONTANTS	357211	Traitements non titulaires	60 000
Section 3 : Moyens des services			CH 65 -	MUSEE DES TIMBRES ET	
A - Ministère d'Etat				DES MONNAIES	
CH 04 -	CENTRE DE PRESSE		365111	Traitements titulaires	5 000
304111	Traitements titulaires	50 000	365211	Traitements non titulaires	5 000
Total		50 000	Total		95 000
Section 3 : Moyens des services			E - Département des Affaires Sociales et de la Santé		
A - Ministère d'Etat			CH 67 -	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	
CH 04 -	CENTRE DE PRESSE		367111	Traitements titulaires	5 000
304111	Traitements titulaires	50 000	367211	Traitements non titulaires	55 000
Total		50 000	CH 70 -	TRIBUNAL DU TRAVAIL	
TOTAL GENERAL			370111	Traitements titulaires	5 000
		-634 000	Total		65 000

---

---

F - Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme		
CH 93 -	DIR. DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITE	
393111	Traitements titulaires	30 000
Total		<u>30 000</u>
G - Services Judiciaires		
CH 95 -	DIRECTION	
395211	Traitements non titulaires	25 000
CH 97 -	MAISON D'ARRET	
397340	Nourriture des détenus	3 000
Total		<u>28 000</u>
TOTAL GENERAL		<u>634 000</u>

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois décembre deux mille quinze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

---